

**STDF**

FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES  
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



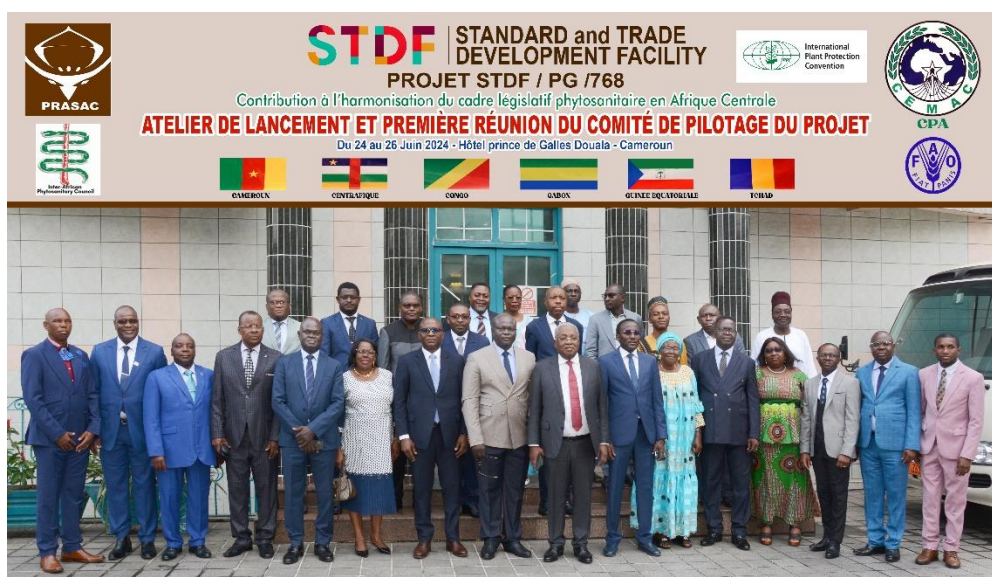
# CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

(STDF/PG/768)

## RAPPORT DE L'ATELIER ATELIER DE LANCEMENT

**PROJET « Contribution à l'harmonisation du cadre  
législatif phytosanitaire en Afrique centrale »**

**Du 24 au 25 juin 2024  
Hôtel Prince de Galles, Douala - CAMEROUN**



*Juin 2024*



# CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

(STDF/PG/768)

## I. INTRODUCTION

Sous l'égide du Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC), les travaux de l'atelier de lancement officiel relatif au **projet « contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique centrale (STDF/PG/768) »** se sont déroulés à l'Hôtel Prince de Galles sis à Douala au Cameroun du 24 au 25 juin 2024. Ce projet a été financé par le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF).

Cet atelier a réuni plusieurs participants, à savoir : la Commission de la CEMAC, la CEEAC, le PRASAC, le Comité inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), le bureau LEGN, la PROPAC, le CPI-UA, les ONPV des six pays membres de la CEMAC et des représentants du secteur privé (voir liste en annexe).

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

### 2.1 Cérémonie protocolaire

Quatre discours ont agrémenté la cérémonie d'ouverture. Il s'agit de :

- Mot de bienvenue du Directeur de la Réglementation et du Contrôle de Qualité des Intrants et Produits Agricoles, représentant le Ministère de l'Agriculture représentant le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun ;

Il a souhaité la bienvenue aux participants et s'est excusé du désagrément causé à l'hôtel en raison de la saturation occasionnée par le championnat d'Afrique d'athlétisme. Puis, il a rappelé que l'atelier de lancement officiel du projet intitulé « Contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique centrale (STDF/PG/768) » est l'aboutissement d'un long processus initié par le PRASAC à travers un Don pour l'Elaboration de Projet (DEP) depuis fin 2021.

- Allocution du Directeur Général du CPAC ;

Après ses mots de bienvenue, il a rappelé le contexte de la présence du CPAC dans l'organisation de cette rencontre. Le CPAC, créé en 2007, a pour mission principale la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en Afrique Centrale. Ensuite, il a été érigé en institution spécialisée de la CEMAC en juillet 2012. Sa mission s'est élargie en intégrant la protection durable des végétaux dans la sous-région pour être en phase avec la sûreté alimentaire et les exigences du marché international en termes de normes phytosanitaires et de la protection de l'environnement.

- Allocution du Directeur Général du PRASAC ;



## CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

(STDF/PG/768)

Il a remercié l'ensemble des parties prenantes, à savoir :

- le Gouvernement de la République du Cameroun, pour avoir autorisé cette rencontre ;
- le Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDD) de la CEMAC, pour avoir effectué ce déplacement de Douala pour présider la Cérémonie de lancement du projet ;
- le STDF et tous les autres partenaires techniques et financiers de ce projet.

Il a noté que le projet intitulé « contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique Centrale » s'inscrit dans la logique de permettre aux Etats de la CEMAC de se doter ou de réviser leur cadre législatif phytosanitaire et d'envisager un cadre règlementaire harmonisé. Aussi, il a précisé que l'objectif de ce projet est de mettre en application les modules sélectionnés de l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) de la CIPV dans les Etats bénéficiaires.

- Discours d'ouverture du Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDD) de la CEMAC

Il a tenu à remercier le Gouvernement de la République du Cameroun, au nom du Président de la Commission de la CEMAC, pour son hospitalité et plus particulièrement le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Paul BIYA**, qui ne ménage aucun effort pour promouvoir l'intégration sous-régionale. Il a signalé l'importance du projet pour les pays de la Communauté. Puis, a félicité le Directeur du PRASAC et celui du CPAC pour cette initiative qui renforce la synergie entre les institutions spécialisées de la CEMAC. Il a rappelé que les pays de la sous-région sont fortement tributaires de l'Agriculture dont la contribution au PIB est de 25,2%. Cependant ce secteur connaît des contraintes qui sont, entre autres, la propagation des ravageurs et des maladies transfrontaliers. Puis, il a rassuré que la Commission de la CEMAC, à travers le Département qu'il dirige, jouera son rôle de suivi et veillera à la bonne marche des activités du projet. Sur cette note il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier de lancement du projet « contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique Centrale (STDF/PG/768) ».

### 2.2 Mise en place du bureau

Après la partie protocolaire, le bureau de l'atelier a été désigné et approuvé pour la conduite des travaux. Il est composé comme suit :

Noms et prénoms	Pays	Positions
M. NYING CHARLE SHEY	CAMEROUN	Président
Mme OKALA née NELOUMTA MADIBE	TCHAD	1 <sup>er</sup> Rapporteur
M. IGNANGA IGNANGA Andrey Wilson	GABON	2 <sup>ème</sup> Rapporteur

**CONTRIBUTION A  
L'HARMONISATION DU CADRE  
LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN  
AFRIQUE CENTRALE****(STDF/PG/768)**

Après adoption de l'agenda, un tour de table a été fait pour la présentation des participants.

**2.3 SESSIONS**

Les travaux se sont déroulés conformément au programme indiqué dans l'agenda présent en annexe.

Au cours de la première journée, sept (7) des huit (8) présentations prévues ont été effectuées. Il s'agit de :

- 1) La présentation globale du projet ;
- 2) La présentation des documents annexes (chronogramme, cadre logique et budget) ;
- 3) La présentation du cadre de convention de financement avec le STDF ;
- 4) L'engagement des partenaires au projet, contrepartie au projet ;
- 5) Le projet du protocole de gestion en vue de la mise en œuvre du projet au niveau national ;
- 6) La présentation de l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) par le représentant du Secrétariat de la CIPV ;
- 7) La présentation du service du Droit pour le Développement (LEGN) par le représentant du Bureau LEGN.

A la suite de chaque présentation, des échanges se sont effectués et quelques aspects importants ont été abordés afin de faciliter la compréhension des parties prenantes et d'améliorer la pertinence des documents.

Par rapport au budget, le projet est financé à la hauteur de 1 403 195 USD, répartis comme suit :

STDF : 1 019 966 USD,

PRASAC/CPAC : 150 293 USD

CPI /UA : 34 600 USD

ETATS : 198 336 USD

A l'exception du STDF, du PRASAC et du CPAC, la contribution des autres partenaires va se faire en nature (présence du personnel aux heures de travail, utilisation des moyens de l'Etat pour les activités, etc.).

Pour ce qui est des mécanismes de suivi-évaluation, dans le projet il a été prévu la mise en place d'une cellule de gestion et appui opérationnel. Par ailleurs, le projet prendra des dispositions pour prévoir une équipe de suivi-évaluation.



## **CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE**

**(STDF/PG/768)**

Le projet a retenu cinq modules par pays sur les treize, ce qui est certes inférieur par rapport au seuil recommandé par la CIPV qui est de sept mais cela permettra d'atteindre les résultats, vu qu'une analyse avait été faite pour connaître la situation du cadre législatif au niveau sous régional.

Un guide de gestion sera élaboré et mis à la disposition des Etats membres. De même un compte bancaire sera ouvert par pays et la gestion sera assurée par le coordonnateur du projet et le Délégué National du PRASAC.

La mise en œuvre des modules ECP servira aussi bien pour le commerce national, sous régional, qu'international. Pour les aspects SPS, il a été demandé que le projet se focalise sur le pilier Protection des Végétaux.

Les lettres de mission ont été préparées et sont disponibles. Chaque intervenant sait ce qu'il a à faire dans ce projet.

En deuxième journée, après la restitution des travaux effectués la veille, les activités se sont poursuivies par les présentations suivantes :

- 1) Présentation des activités liées au genre ;
- 2) Proposition du cadre logique ;
- 3) Proposition des grandes lignes du PTBA de l'année 1 du projet.

L'importance de la prise en compte du genre a été expliquée dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Les consultations prévues permettront de voir comment les décisions prises par rapport au contrôle phytosanitaire peuvent impacter les femmes.

A la suite de ces présentations, un groupe restreint a été mis en place pour améliorer le contenu du cadre logique.

Par rapport au cadre logique, le PRASAC a souhaité recevoir les contributions des différentes parties prenantes au projet afin de renseigner la version commentée par l'équipe STDF.

En tant que document de référence du projet, certains participants ont estimé qu'il fallait exploiter les informations fournies par les études réalisées par les consultants lors de la mise en œuvre du Don d'élaboration du Projet (DEP).

La proposition du PTBA de l'année 1 (allant de mai 2024 à avril 2025) s'est effectuée sur une base proportionnelle de 35%. Le budget de cette première année s'élève à 356 988 USD.

Il faut que la responsabilité du PRASAC soit clairement indiquée par rapport à la réalisation de ce projet vis-à-vis des Etats.

Voir comment valider les documents au cours des ateliers sous régionaux afin de minimiser les dépenses.



## **CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE**

**(STDF/PG/768)**

Une concertation a eu lieu dans l'après-midi entre les membres de l'équipe de coordination. Elle a regroupé les coordonnateurs nationaux des pays, le PRASAC, le CPAC, le CPI-UA, la FAO, la CIPV, le LEGN et le Consultant Genre.

Au cours de cette concertation, les activités du projet de l'année 1 ont été brièvement rappelées. Les participants réunis ont été unanimes sur l'implication de la CIPV pour la supervision de l'ECP. Il reste à définir le format de l'intervention de la CIPV dans les différentes évaluations.

Au terme de ces journées quelques suggestions ont été faites :

- Qu'une distinction soit faite entre les résultats et les livrables pour une meilleure évaluation du projet à son terme.
- de tenir compte du cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 et de la stratégie phytosanitaire de l'Afrique 2022-2036.
- Que des revues à mi-parcours du projet soient effectuées pour solliciter la contribution des autres partenaires techniques et financiers.
- De définir les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués dans le projet.
- Que le Directeur Général du PRASAC prenne un acte pour la désignation des membres du COPIL.
- Que les Etats puissent réviser ou élaborer leurs textes pendant l'Elaboration de législation phytosanitaire sous régionale.

### **III- Cérémonie de Clôture**

Les travaux de l'atelier ont été sanctionnés par la lecture du rapport final en présence du Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable (DIDD) de la CEMAC qui a prononcé le discours de clôture par la suite. Dans ses propos, il a mentionné que le rapport des travaux qui a été présenté et les principales recommandations formulées prouvent à suffisance que les débats ont été d'un très bon niveau scientifique et augurent une bonne suite pour la mise en œuvre de ce projet. Il a encouragé toutes les parties prenantes à se mobiliser en vue d'atteindre les résultats attendus pendant les trois années de mise en œuvre du projet. Il a remercié l'OMC, le STDF, ainsi que le Gouvernement camerounais. Il a aussi exhorté le PRASAC, le CPAC et les pays bénéficiaires à considérer ce projet comme un déclic pour que les Organisations Nationales pour la Protection des Végétaux (ONPV) bénéficient de soutiens conséquents pour asseoir leurs stratégies nationales phytosanitaires. Après avoir souhaité un bon retour aux participants, il a déclaré clos les travaux de l'atelier de lancement du projet « contribution à l'harmonisation du cadre législatif phytosanitaire en Afrique Centrale (STDF/PG/768) ».

**CONTRIBUTION A  
L'HARMONISATION DU CADRE  
LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN  
AFRIQUE CENTRALE****(STDF/PG/768)****Recommandations :**

A la fin de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

**• Aux Etats membres de la CEMAC :**

- 1) Saisir très rapidement le Secrétariat de la CIPV à travers le Ministère en charge de l'Agriculture pour avoir accès à la plateforme de l'ECP en précisant le nombre de modules, le coordonnateur et les modalités de mise en œuvre ;
- 2) Promouvoir la professionnalisation des métiers des ONPV tout en privilégiant la participation des femmes ;
- 3) Faire respecter les échéances d'exécution du projet par les Coordonnateurs nationaux ;
- 4) Saisir les représentations nationales de la FAO en vue de la mobilisation des experts juridiques pour appuyer l'équipe du projet au niveau national ;
- 5) Mobiliser les ressources financières supplémentaires pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau national ;
- 6) Encourager les Etats membres à formuler un projet résultant des conclusions de l'ECP pour la mobilisation des ressources ;

**• A la Commission de la CEMAC :**

- 7) Prendre un acte pour formaliser la mise en place du comité de pilotage du projet à travers une lettre officielle de désignation des représentants des Etats membres dans le Comité de Pilotage et les Coordonnateurs nationaux du projet ;
- 8) Appuyer les deux Institutions Spécialisées de la CEMAC (PRASAC et CPAC) à mettre en place une structure de suivi-évaluation des activités du PRASAC et du CPAC ainsi que des projets ;

**• Au PRASAC :**

- 9) Définir clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet ;

**CONTRIBUTION A  
L'HARMONISATION DU CADRE  
LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN  
AFRIQUE CENTRALE****(STDF/PG/768)**

- 10) Prendre des dispositions nécessaires pour réaliser une évaluation à mi-parcours du projet afin de permettre de prendre en compte les orientations stratégiques pertinentes qui découleront lors de la mise en œuvre ;
  - 11) Déterminer clairement dans la matrice du cadre logique les résultats attendus et les livrables ;
  - 12) Etablir des conventions de partenariat avec les Etats membres pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau national (protocole d'engagement, manuel des procédures...) ;
  - 13) Elaborer et appliquer un échéancier réaliste pour la mise en œuvre effective du projet ;
  - 14) Faire des plaidoyers auprès des Etats pour le financement des autres modules de l'ECP ;
- **Au STDF :**
    - 15) Apporter des appuis techniques nécessaires au PRASAC en vue de concrétiser et de réaliser l'évaluation à mi-parcours du projet ;
  - **A la CIPV :**
    - 16) Appuyer les Etats membres qui souhaitent mettre tous les modules ECP en vue de disposer de leurs textes pendant l'Elaboration des législations phytosanitaires sous-régionales ;
    - 17) Travailler avec le PRASAC et CPAC pour déterminer les modalités d'accompagnement du projet ;
  - **A la FAO/LEGN :**
    - 18) Mobiliser les Experts juridiques à la disposition des Etats membres qui le sollicitent ;
    - 19) Initier des consultations et des concertations avec le PRASAC et CPAC pour déterminer la nature du texte juridique sous-régional (Décision, Règlement et Directives).





FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES  
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



## CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

(STDF/PG/768)

### LISTE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION OU TITRE	INSTITUTION	CONTACTS
1	M. NYING Charles SHEY	DRCQ	MINADER	E-mail : <a href="mailto:nyingcha@yahoo.com">nyingcha@yahoo.com</a> Tél : +237 675 66 70 00/222316771
2	M. NYA Edouard	Chef Labo	MINADER	E-mail : <a href="mailto:nyaedouard@yahoo.fr">nyaedouard@yahoo.fr</a> Tel : +237 696 18 99 73
3	Dr NAMKOSSERENA Salomon	Directeur de Cabinet/MINADER	MINADER	E-mail : <a href="mailto:namkossereenas@yahoo.fr">namkossereenas@yahoo.fr</a> Tel : +236 72 30 19 95/75 34 40 97
4	BAKONDJA Jocelin Parfait	Directeur de la Protection des Végétaux	MINAGRI	E-mail : <a href="mailto:bakondjaparfait@gmail.com">bakondjaparfait@gmail.com</a> Tel : +236 72 27 77 85/75 70 75 98
5	M. ONGOUALA Paul Raphael	Directeur Général Agriculture	MAEP/Congo	Email : <a href="mailto:ongoualapr@yahoo.fr">ongoualapr@yahoo.fr</a> Tel : +242 06 975 29 10
6	Mme Alphonsine LOUHOUARI TOKOZABA	Directrice de la Protection des Végétaux (DPV)	MAEP/Congo	E-mail : <a href="mailto:louhouari@yahoo.fr">louhouari@yahoo.fr</a> ou a.louhouaritoko@yahoo.fr Tél : +242 06 84 95 345
7	KOMBILA MUSSAVU Arnaud	Directeur Général Agriculture	<a href="#">Ministère de l'Agriculture</a>	E-mail : <a href="mailto:arnaudkm@gmail.com">arnaudkm@gmail.com</a> Tél : +241 66 24 41 13
8	IGNANGA IGNANGA Andrey Wilson	Directeur de la Production et de la Protection des Végétaux (DPPV)	<a href="#">Ministère de l'Agriculture</a>	E-mail : <a href="mailto:wilson.ignanga@gmail.com">wilson.ignanga@gmail.com</a> Tél : +241 77 40 94 34
9	DOMINGO ESONO NDONG	Directeur Général	MAGADER	E-mail : <a href="mailto:domiesono@yahoo.es">domiesono@yahoo.es</a> Tel : +240 222 279871
10	BALINGA ALENE REGINALDO	Coordinater nacional proteccion plantas	MAGADER	E-mail : <a href="mailto:regibalingaalene@yahoo.com">regibalingaalene@yahoo.com</a> Tél : +240 222 27 70 18
11	M. ABDELKHADIR AL-TIDJANI KOÏBORO	Secrétaire Général	MPIA/Tchad	E-mail : <a href="mailto:bordaba2001@yahoo.com">bordaba2001@yahoo.com</a> Tel : +235 66 29 73 26
12	Mme OKALA Née NELOUMTA MADIBE	Directrice Adjointe DPVC	DPVC/MPIA	E-mail : <a href="mailto:neloum21@yahoo.fr">neloum21@yahoo.fr</a> Tel : +235 66 31 64 51
13	M. MBOUROU Jeannot Ghislain	Directeur Général	CPAC	E-mail : <a href="mailto:mbouroujeannotghislain@gmail.com">mbouroujeannotghislain@gmail.com</a> Tel : +237 691 89 10 59
14	M. MOUDOUDOU Jean Blaise	Directeur Scientifique	CPAC	E-mail : <a href="mailto:moderoj@yahoo.fr">moderoj@yahoo.fr</a> Tel : +237 650 67 35 09
	NGARTOUBAM TELNOUDJI Laurence	Chef de Service	CPAC	E-mail : <a href="mailto:ngartoubam430@yahoo.fr">ngartoubam430@yahoo.fr</a> tel : +237 695 41 12 53
15	Dr Francial Giscard Baudin LIBENGUE-DOBELE KPOKA	Commissaire DIDD	CEMAC	E-mail : <a href="mailto:libenguef@cemac.int">libenguef@cemac.int</a> Tel : +236 72 20 73 73/+237 651 51 51 93
16	M. MOLAMBO SAMBI Loïc	CCAB/Commissaire	CEMAC	E-mail : <a href="mailto:molambol@cemac.int">molambol@cemac.int</a> Tel : +236 72 86 86 10
17	M. ABAKAR MOHAMED	Chef de Service	CEEAC	E-mail : <a href="mailto:fanamyged@yahoo.fr">fanamyged@yahoo.fr</a> Tel : +241 77 83 59 19



## CONTRIBUTION A L'HARMONISATION DU CADRE LEGISLATIF PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

(STDF/PG/768)

<b>18</b>	Mme BAYENDI LOUDIT Sandrine Mariella Epse ESSONO		CPI/UA	E-mail : <a href="mailto:Bayendiloudi@africa-union.org">Bayendiloudi@africa-union.org</a> Tel : +237 676 12 81 32
<b>19</b>	M. NGA Célestin	Chef de dept des politiques et Innovation	MINADER	E-mail : <a href="mailto:ngacelestin2000@yahoo.fr">ngacelestin2000@yahoo.fr</a> Tel : +237 677 71 20 16
<b>20</b>	KENGNI Fidèle	Chargée des politiques agricoles	FAO/CMR	E-mail : <a href="mailto:fidele.kengni@fao.org">fidele.kengni@fao.org</a> Tel : +237 670 31 05 00
<b>21</b>	BALEGUEL Pierre Didier	Directeur Général	YIF - C	E-mail : <a href="mailto:baleguel2001@yahoo.fr">baleguel2001@yahoo.fr</a> Tel : +237 699 85 91 49/670 94 25 45
<b>22</b>	M. KOUMBA MOUENDOU Descartes Larios	Fonctionnaire Technique chargé de la facilitation et de la mise en œuvre	CIPV	E-mail : <a href="mailto:descartes.koumba@fao.org">descartes.koumba@fao.org</a> Tel : +39 39 17 96 31 65
<b>23</b>	M. OUSMANE MOUSTAPHA	Inventeur	Secteur Privé	Tel : +235 63 71 77 28
<b>24</b>	M. YAMTHIEU Sylvestre	Consultant	FAO/LEGN	E-mail : <a href="mailto:sylvestre.yamthieu@fao.org">sylvestre.yamthieu@fao.org</a> Tel : +33 695 52 43 56
<b>25</b>	M. Jean-Louis MIHINDOU DOUKAGA	Directeur Général	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:moussamassanga@gmail.com">moussamassanga@gmail.com</a> Tel : +241 66 77 36 34
<b>26</b>	Dr Guy-Florent ANKOGUI MPOKO	Directeur Scientifique	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:ankogui@yahoo.fr">ankogui@yahoo.fr/</a> <a href="mailto:ankoguiflorent@prasac-cemac.org">ankoguiflorent@prasac-cemac.org</a> Tel : +235 68 58 69 74/98 66 42 52
<b>27</b>	Mme AWAGUEM Léonie	Agent Comptable	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:daiina2005@yahoo.fr">daiina2005@yahoo.fr</a> Tel : +237 674 98 76 77
<b>28</b>	Pr. ONDO-AZI Alain Serges	CSPV	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:ondoazi@gmail.com">ondoazi@gmail.com</a> Tel +235 65 81 36 81
<b>29</b>	M. ALI Mahamat Nour	Assistant Direction Scientifique	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:alimahamatnour69@gmail.com">alimahamatnour69@gmail.com</a> Tel : +235 66 20 75 26
<b>30</b>	CISSOKO SEKOU AMADOU	Consultant/Indépen dant analyse genre	PRASAC	E-mail : <a href="mailto:amadouch.c@gmail.com">amadouch.c@gmail.com</a> Tel : 224 622 10 21 53